



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# PLAN ACADEMIQUE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

2013 / 2017

[WWW.AC-LYON.FR](http://WWW.AC-LYON.FR)

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Diagnostic</b> .....	<b>5</b>
1.1 Qu'est-ce que l'illettrisme ? .....	5
1.2 Les chiffres de l'illettrisme.....	6
1.3 Spécificités de l'académie de Lyon.....	6
<b>2. Objectifs</b> .....	<b>8</b>
Axe 1 – Garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'École.....	8
Axe 2 – Garantir les conditions de la réussite de tous les élèves .....	8
Axe 3 – Mieux piloter pour garantir l'équité territoriale.....	9
Axe 4 – Garantir le développement des compétences professionnelles de tous les personnels .....	9
<b>3. Evaluation</b> .....	<b>9</b>
<b>4. Exemples d'actions pour la mise en œuvre</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>21</b>
Textes de référence.....	21
Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École.....	21
Plan régional 2013-1016 .....	22
Actions de l'académie de Lyon dans le plan régional 2013 - 2016 .....	23

## Préambule

Le plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans l'académie de Lyon s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 (article 9 et annexe « Lutter contre l'illettrisme »). Il contribue à la mise en œuvre du projet de l'académie de Lyon 2013-2017. Il participe aux actions du second plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, signé lors des Assises régionales, le 10 juin 2013.

Dans l'Éducation nationale, les actions sont principalement « préventives », mais la vocation de l'institution s'étend bien au-delà de la simple prévention. Si l'acquisition des compétences de base constitue une condition non suffisante pour la réussite des élèves, elle reste une condition nécessaire et indispensable pour la réussite de chacun. Les actions de prévention s'inscrivent donc dans un processus large d'éducation, d'apprentissage et de formation. A tous les degrés de la scolarité et de la formation, il est déterminant d'identifier, le mieux possible et le plus tôt possible les difficultés, et de mettre en œuvre des réponses adaptées et personnalisées. Mais l'Éducation nationale prend aussi en charge les personnes en situation d'illettrisme par ses réseaux de formation continue et ses dispositifs de formation et d'insertion professionnelle.

Aussi le plan académique comporte-t-il des actions relevant de la « prévention » et d'autres relevant de la « lutte » contre l'illettrisme. Il concerne tous les niveaux de la scolarité et de la formation continue, chaque niveau s'articulant autour des quatre axes du projet de l'académie :

- Axe 1 – Garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'École
- Axe 2 – Garantir les conditions de la réussite de tous les élèves
- Axe 3 – Mieux piloter pour garantir l'équité territoriale
- Axe 4 – Garantir le développement des compétences professionnelles de tous les personnels

Dans l'académie de Lyon, la question de l'illettrisme est suivie par le groupe académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ce groupe se réunit au moins trois fois par an. Il est actuellement constitué de 16 membres : le délégué académique à la formation continue, le DASEN adjoint du Rhône, les IA-IPR responsables de l'éducation prioritaire, le CASNAV, un IEN-ET/EG, un IEN-IO, 6 IEN 1<sup>er</sup> degré, 5 chefs d'établissement et le référent académique chargé de l'illettrisme. Cette composition n'est pas figée. De nouveaux membres sont susceptibles d'intégrer le groupe académique, en fonction des objectifs et des actions.

Elaboré par ce groupe, le plan pourra faire l'objet d'ajustements et d'ajouts pour s'adapter aux évolutions et aux circonstances. Résultat d'une démarche participative, il

prend en compte les dispositifs existants pour les soutenir et les développer. Il en prévoit aussi de nouveaux.

L'élaboration de ce plan a conduit le groupe académique à entreprendre un premier recensement des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme dans l'académie. Elles sont multiples et variées et les initiatives nombreuses. Ces actions reflètent l'engagement et l'implication de l'ensemble des personnels et des acteurs. Elles traduisent la conviction pour chacun que ce qui se joue est fondamental. Cet état des lieux n'est pas achevé et ne vise en rien l'exhaustivité. L'objectif est avant tout de rendre lisible l'existant. Une perspective explicite du plan régional et du plan académique est d'accompagner davantage « la mise en cohérence » du travail de tous les acteurs. Cette mise en cohérence consiste, entre autres, à rendre cette diversité et cette multiplicité plus lisibles, pour que chacun connaisse mieux les spécificités des autres, pour mieux garantir la complémentarité de ces dispositifs et pour favoriser échange et mutualisation des bonnes pratiques. Ce recensement doit permettre aussi de mieux identifier ce qui n'existe pas encore, afin de définir avec précision et pertinence les actions à envisager.

Si elles sont spécifiques et destinées aux publics les plus fragiles, ces actions ne doivent pas être considérées comme périphériques ou superfétatoires. Elles s'inscrivent pleinement dans les principes de la loi pour la refondation de l'École et l'esprit des programmes scolaires, en ce qu'elles visent à garantir l'acquisition des apprentissages fondamentaux et contribuent à l'adaptation des démarches d'apprentissage. Si toute l'attention doit être portée aux élèves les plus fragiles, le parcours de tous les élèves doit être l'objet de toutes les vigilances. Les personnes en situation d'illettrisme ont été scolarisées et ont appris un jour à lire et écrire. Le professeur n'a donc pas pour seule préoccupation l'acquisition des compétences de base par les élèves, mais aussi la consistance de ces apprentissages, leur qualité et leur résistance au temps, à l'oubli ou à la négligence. La prévention met en jeu pour chaque élève le caractère durable de ce qu'il apprend tout au long de sa scolarité. La prévention mobilise, à ce titre, tous les acteurs de l'enseignement, les personnels d'encadrement et de direction, les partenaires, ainsi que les familles.

Les progrès doivent se poursuivre pour faire en sorte que l'illettrisme s'affiche sans honte, pour ne pas stigmatiser les personnes dans cette situation et faire savoir qu'il est possible de réapprendre à tout âge à lire, écrire et compter. Dans le même temps, la lutte contre l'illettrisme relève d'une démarche indirecte. Il faut agir, pour des raisons évidentes, sans heurter. Aussi l'ambition légitime affichée et ses effets trouvent-ils leur source dans une démarche initiale souvent très modeste ; indirecte, au sens où elle s'intègre dans un processus qui ne s'affiche pas nécessairement comme relevant de l'illettrisme. La prévention et la lutte contre l'illettrisme doivent s'irriguer du cadre riche et prometteur des projets d'éducation, de formation et de professionnalisation.

Aborder l'illettrisme dans la perspective plus large de la maîtrise de la langue constitue donc aussi une préoccupation majeure du groupe académique. Intégrer la question de l'illettrisme dans celle de l'appropriation des compétences en langue n'aboutit pas à

dissoudre le phénomène ou le perdre de vue, mais au contraire à permettre une approche plus dynamique de la prévention et de la lutte contre celui-ci. Quelle que soit la terminologie utilisée, parler de *littéracie*, de *littérisme* et *d'innomérisme* traduit l'idée répandue dans le domaine de la recherche et de l'innovation que toute personne en difficulté avec l'écrit n'en possède pas moins des compétences et des connaissances qui servent toujours de point de départ aux nouvelles acquisitions. Si l'illettrisme doit être replacé dans le champ de la maîtrise de la langue, l'approche linguistique doit elle-même prendre en considération la globalité des compétences déjà acquises par la personne, culturelles, artistiques, sportives ou autres.

## 1. Diagnostic

### 1.1 Qu'est-ce que l'illettrisme ?

Les définitions de l'illettrisme ont évolué depuis 2003. Le cadre national de référence de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) proposait alors la définition suivante : « L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. » Ce cadre a permis de distinguer deux situations. L'illettrisme pour les personnes francophones scolarisées en langue française qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la communication écrite d'une part ; d'autre part l'analphabétisme pour les personnes n'ayant jamais appris un code écrit. Il convient enfin de distinguer aussi les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue. Ils l'apprendront dans le cadre du « Français langue étrangère ». L'illettrisme, l'analphabétisme et l'apprentissage du Français langue étrangère constituent trois situations très différentes.

La plaquette publiée par l'ANLCI en janvier 2013, intitulée « L'évolution de l'illettrisme en France », précise qu'un adulte en situation d'illettrisme est une personne « qui a été scolarisée mais qui n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul et qui doit réapprendre, renouer avec les formations de base. »

Le cadre de référence des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) fait écho à cette définition : « Une personne adulte qui a été scolarisée mais n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul est dite illettrée. Cela signifie qu'elle ne possède pas les compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante. Être illettré est une inégalité sociale qui conduit à l'exclusion. L'illettrisme se distingue donc de l'analphabétisme qui concerne les personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage de la langue. »

Dans ses programmes d'action, l'Éducation nationale est donc engagée sur deux volets : la prévention d'une part, la lutte contre l'illettrisme d'autre part. Sur le plan préventif,

l'Éducation nationale agit à tous les niveaux de la scolarité pour garantir l'acquisition, par tous les élèves, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mais aussi pour assurer la qualité, la consistance et le caractère durable de ces acquisitions. Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme mobilise les ressources et les services de la formation continue et professionnelle des adultes et de nombreux partenariats.

## 1.2 Les chiffres de l'illettrisme

En France, plus de **2 500 000 personnes** sont en situation d'illettrisme, soit **7 %** de la population âgée de 18 à 65 ans. En 2006, 4,8% des jeunes reçus à la JDC étaient en situation d'illettrisme, soit 35 000 jeunes. En 2011, cette proportion était de **4,1%** (INSEE décembre 2012, ANLCI janvier 2013). Si l'on considère que les jeunes de 17 ans en grande difficulté avec l'écrit peuvent être, par extension, assimilés à des personnes en situation d'illettrisme, la proportion atteint 4,8 %. 10,4 % des jeunes rencontrent des difficultés en compréhension écrite d'un texte simple (MEN, DEPP). D'après les chiffres issus des JDC, plus de 10% des jeunes éprouvent des difficultés face à l'écrit à l'issue de la scolarité obligatoire.

En région Rhône-Alpes, en 2011, **3,1 %** des jeunes reçus à la JDC étaient en situation d'illettrisme, soit **2 287** jeunes (contre 4,1% en 2006). Dans l'académie de Lyon, le département du Rhône recense 2,7 % des jeunes en situation d'illettrisme, le département de l'Ain 3,3 % et le département de la Loire 3,7 % (Source ANLCI, Statistiques des JDC, Journée Défense Citoyenneté en région). Ces chiffres sont en net recul depuis 2006 (respectivement par département 4,1 %, 4,1 % et 4,4 %).

La moitié des personnes en situation d'illettrisme a plus de 45 ans, exerce une activité professionnelle et habite dans des zones rurales ou faiblement peuplées (10% en Zones Urbaines Sensibles). 71 % d'entre elles parlaient uniquement le français à l'âge de 5 ans (INSEE, décembre 2012).

## 1.3 Spécificités de l'académie de Lyon

Le projet de l'académie de Lyon 2013-2017 présente des indicateurs de contexte, ainsi que les forces et les faiblesses de l'académie dans les domaines de l'apprentissage et de la formation.

Dans le domaine des apprentissages fondamentaux, 20 % des élèves présentent des acquis insuffisants ou fragiles depuis 2009, en français et en mathématiques, au CE1 et au CM2. En fin de scolarité primaire, 30% des élèves de CM2 ont des acquis fragiles ou insuffisants en mathématiques. Les écarts de réussite des élèves scolarisés en éducation prioritaire sont plus marqués en fin de cycle 3 qu'en CE1, davantage en mathématiques qu'en français, où les écarts restent plus importants cependant en lecture, vocabulaire, calcul et géométrie.

La maîtrise de la langue orale doit demeurer prioritaire, notamment au collège. En lecture, l'apprentissage du code et des automatismes s'effectuent au détriment de l'acquisition de la compréhension. La production écrite doit être développée dans toutes les disciplines, de l'école primaire au lycée. Dans la construction du nombre, la conceptualisation reste fragile. En calcul mental, les évolutions sont positives, mais les activités doivent demeurer régulières et s'articuler avec les programmes d'apprentissage. La construction des compétences du socle a permis le développement de situations complexes d'apprentissage qu'il convient de multiplier encore et de proposer à tous les élèves, y compris les plus fragiles. La continuité de l'apprentissage des langues vivantes doit être prise en considération à l'entrée au collège et les parcours culturels doivent être mis en place avec cohérence et continuité tout au long de la scolarité, notamment pour les enfants des familles les moins favorisées.

L'accès à la culture doit participer d'une construction de l'égalité recherchée et de la réussite des élèves. L'académie de Lyon figure parmi les six académies socialement les plus favorisées, mais aussi parmi les sept les plus « dispersées » socialement. Les contrastes locaux sont importants.

Les résultats au diplôme national du brevet mettent en évidence un écart de 10% entre l'éducation prioritaire et les autres établissements. Les taux de redoublement restent supérieurs aux moyennes nationales au CP, au CE2 et au CM1. La proportion d'élèves entrant en 6<sup>ème</sup> avec un an de retard doit être diminuée, ainsi que le taux de redoublement en 3<sup>ème</sup>. Les redoublements en fin de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> restent supérieurs à la moyenne nationale. Cette sélectivité est accentuée par le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur qui est en deçà du niveau national. Seuls 60% des postulants à une validation des acquis de l'expérience (VAE) obtiennent leur diplôme.

Les caractéristiques sociales et les résultats scolaires ne doivent donc pas masquer une réalité contrastée et une sélectivité qui s'exerce au détriment des plus fragiles. La continuité des apprentissages, la fluidité et l'accompagnement des parcours constituent des axes essentiels du projet de l'académie de Lyon.

Les contrastes territoriaux et sociaux importants sont sources de disparités, d'inégalités et de difficultés. La prévention de l'illettrisme doit contribuer à l'amélioration de l'efficacité des politiques éducatives et à la réussite scolaire des élèves, telle qu'elle est établie dans le projet de l'académie de Lyon. Dépasser une conception juxtaposée des dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme doit permettre de valoriser le travail en réseau. Le rôle des bassins doit être développé pour la mise en réseau des structures et des dispositifs liés à l'illettrisme, mais aussi pour favoriser l'impulsion, les échanges, la connaissance partagée des pratiques. Les contrats d'objectifs peuvent intégrer des projets de prévention et les réseaux territoriaux d'établissements scolaires (RTES) devront permettre une politique de prévention et de lutte concertée, coordonnée et partagée.

Les parcours de professionnalisation de chaque catégorie de personnels aux problématiques de l'illettrisme participent d'une volonté d'adapter les pratiques en fonction des situations et d'encourager l'innovation en pédagogie, pour développer des démarches adaptées à la diversité des élèves.

La prévention de l'illettrisme et la lutte contre ce phénomène doivent s'inscrire dans les forces existantes de l'académie tout en contribuant à combler ses faiblesses, réduire les inégalités et participer à l'action éducatrice des élèves les plus fragiles.

## 2. Objectifs

Le plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme s'inscrit dans les orientations du projet de l'académie de Lyon et contribue à sa mise en œuvre pour la période 2013-2017. Il contribue aussi à la mise en œuvre des actions prévues par le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme (voir annexes).

### *Axe 1 – Garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'École*

#### Objectif

**Créer un environnement favorable, de l'école maternelle au lycée, pour amener chaque élève à stabiliser ses compétences dans le domaine du langage et de la maîtrise de la langue.**

- Intégrer la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans la problématique plus large de la maîtrise de la langue et des compétences de base.
- Renforcer la maîtrise de la langue dans les parcours d'insertion professionnelle.

### *Axe 2 – Garantir les conditions de la réussite de tous les élèves*

#### Objectif

**Mobiliser tous les acteurs du parcours scolaire des élèves autour de la continuité des apprentissages dans le domaine de la maîtrise de la langue.**

- Continuer de développer les actions éducatives en faveur de la langue française et contribuer à leur intégration dans le parcours de l'élève.
- Soutenir les acteurs de l'entreprise pour le développement des formations de base en direction des salariés.



### ***Axe 3 – Mieux piloter pour garantir l'équité territoriale***

#### **Objectif**

**Dépasser une conception juxtaposée des dispositifs de prévention et de lutte contre l'illettrisme et mettre en cohérence le travail de tous les acteurs.**

- Rendre lisibles la diversité et la multiplicité des dispositifs.
- Coopérer avec les partenaires et les acteurs des échelons communaux, départementaux et régionaux.
- Développer les actions partenariales.
- Contribuer à une prévention et une lutte contre l'illettrisme structurée en réseau, dans le cadre des bassins d'éducation et des RTES.
- Favoriser l'articulation entre les établissements scolaires et les dispositifs périphériques.

### ***Axe 4 – Garantir le développement des compétences professionnelles de tous les personnels***

#### **Objectif**

**Permettre à tous les personnels d'apporter des réponses adaptées aux situations d'illettrisme avec compétence et détermination**

- Développer les formations sur l'illettrisme pour toutes les catégories de personnels.
- Faire connaître et partager les ressources disponibles.
- Valoriser les dispositifs pertinents et efficaces et mutualiser les bonnes pratiques.
- Construire un partenariat avec la recherche universitaire et l'innovation sur l'illettrisme.

## **3. Evaluation**

L'enquête « Information et vie quotidienne » menée conjointement par l'ANLCI et l'INSEE en 2004-2005 a permis de mesurer pour la première fois le taux d'illettrisme en France. Reconduite avec les mêmes indicateurs en 2011-2012, cette enquête a révélé des résultats encourageants. Ces mesures sont donc très récentes et les statistiques ne sont pas toujours intégralement publiées au plan régional. Le groupe académique aura pour mission d'établir des indicateurs pour mesurer l'évolution de l'illettrisme dans l'académie de Lyon.

L'évaluation devra porter aussi sur les effets des actions et sur la mise en œuvre du plan. Evaluer les effets des actions suppose le choix d'indicateurs de suivi statistique. L'une

des missions prioritaires du groupe académique sera de choisir des indicateurs pertinents, avec l'aide du service prospective et statistique du rectorat et en partenariat avec le secrétariat général des affaires régionales. Le suivi de la mise en œuvre du plan consistera à évaluer la mise en œuvre des actions, à actualiser régulièrement ces actions et en créer de nouvelles en fonction des nécessités pour contribuer à la mise en œuvre du projet de l'académie.

## 4. Exemples d'actions pour la mise en œuvre

Il ne s'agit en rien d'un relevé exhaustif, mais de quelques exemples : le recensement des actions constitue un objectif du plan académique. Les exemples cités visent à montrer que la prévention et la lutte contre l'illettrisme relèvent d'actions en cours à développer et à favoriser et d'actions à venir, à concevoir et à entreprendre.

Les actions précédées d'astérisques (\*\*\*) signalent les actions nouvelles programmées pour l'année 2013-2014.

## MATERNELLE ET PRÉÉLÉMENTAIRE

ACTIONS	AXES DU PROJET DE L'ACADEMIE
<p>Avec le dispositif « Paroles d'élèves » dans la Loire, les enseignants des classes maternelles du département ont été invités à utiliser les outils numériques au service de l'enseignement du langage au cours de l'année scolaire 2011-2012. Les élèves ont développé et exercé leurs compétences langagières (lexicales et syntaxiques) en mobilisant différents types de discours. Les productions sont présentées sur le site « Maternelle 42 ».</p>	<b>Axe 1</b>
<p>Association des familles et des partenaires à la scolarisation des moins de 3 ans</p>	<b>Axe 2</b>
<p>Le dispositif « Comptines sans frontière » engagé à Décines, avec 6 autres projets en 2012, en partenariat avec l'ANLCI, la fondation AREVA et le CCAS de Décines (Centre Communal d'Action Sociale) fait partie de l'action Classes Passerelles du PRE de Décines et organise des temps partagés entre parents, enfants et les intervenants, à partir de comptines, de chansons et de jeux dansés.</p>	<b>Axe 3</b>
<p>Les actions de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) permettent l'intervention d'un étudiant bénévole de l'AFEV auprès des familles de Grande Section.</p>	<b>Axe 2</b> <b>Axe 3</b>
<p>Formation des personnels pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.</p>	<b>Axe 4</b>

**SCOLARITÉ OBLIGATOIRE  
ÉCOLE COLLEGE**

<b>ACTIONS</b>	<b>AXES DU PROJET DE L'ACADEMIE</b>
<p>« Matières en scène » : l'utilisation du théâtre comme outil pédagogique redonne du sens et de la motivation aux apprentissages. L'action est destinée à des élèves présentant des difficultés scolaires et d'intégration. (Collège Maryse Bastié à Décines)</p>	<p><b>Axe 1</b></p>
<p>L'opération « Ouvrir l'école aux parents » est implantée sur les trois départements. Pour l'année 2013 sont prévus 46 groupes de parents (22 dans le Rhône, 13 dans la Loire, 11 dans l'Ain), ce qui représente 1 714 heures de formation. Dans le département de l'Ain, le lien est fort entre écoles et collèges qui participent à l'opération, ce qui permet un travail sur la liaison école-collège. Dans le département de la Loire, l'opération fonctionne avec des collèges très investis qui souhaitent une reconduction de cette opération pour l'année prochaine.</p>	<p><b>Axe 1</b> <b>Axe 3</b></p>
<p>Le dispositif « La Mallette des parents » permet d'accompagner les parents pour comprendre le sens et les enjeux de la scolarité et le fonctionnement de l'institution. Ce dispositif a permis de développer les relations avec les familles et de développer progressivement leur participation à la vie de l'établissement. Une liaison école collège et la mise en place d'ateliers de lecture en 6<sup>ème</sup> viennent souvent compléter ce dispositif.</p>	<p><b>Axe 2</b></p>
<p>L'APFEE (Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École) et les « Coups de pouce », en convention avec l'ANLCl contribuent à mobiliser les parents sur l'apprentissage, à favoriser le lien école-famille et à assurer une continuité éducative.</p>	<p><b>Axe 2</b> <b>Axe 3</b></p>

<p>*** La création des conseils Ecole-Collège, pour une meilleure liaison et pour la continuité pédagogique, devra permettre d'intégrer la prévention de l'illettrisme dans les conseils Ecole-Collège.</p>	<p><b>Axe 2</b> <b>Axe 3</b></p>
<p>*** IFE – Pratiques d'enseignement en CP cette année et en CP-CE1 l'an prochain. En partenariat avec l'IFE (Institut Français de l'Education, R. Goigoux), un programme de recherche est en cours sur les pratiques d'enseignement sur l'académie.</p>	<p><b>Axe 2</b> <b>Axe 4</b></p>
<p>Avec l'ESPE-Lyon 1, une recherche action sur les performances en orthographe. L'expérimentation est menée sur l'orthographe grammaticale et les dispositifs innovants pour élaborer un protocole de formation dans les deux ans : l'expérimentation et les tests sont menés sur 10 écoles de l'académie du CE1 au CM2.</p>	<p><b>Axe 2</b> <b>Axe 4</b></p>
<p>Conduites en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), les actions éducatives familiales (AEF) seront développées, en faveur des parents en situation d'illettrisme ou de grande fragilité linguistique. Lancées en janvier 2013, leur déploiement dans 50 départements devra permettre à ces adultes de se rapprocher de l'écrit, d'acquérir des compétences de base et de changer leur regard sur l'École, tandis qu'elles offriront dans le même temps à leurs enfants la possibilité de prendre confiance en eux et de se sentir soutenus et accompagnés dans leur travail scolaire.</p>	<p><b>Axe 3</b></p>
<p>Dans les trois départements existe un protocole de formation en direction des enseignants nouvellement nommés en CP sur les quatre composantes de la lecture (conscience phonologique, décodage, fluidité de lecture et compréhension).</p>	<p><b>Axe 4</b></p>
<p>Des formations spécifiques sont organisées par les IEN 1<sup>er</sup> degré sur la maîtrise de la langue et le langage, sur l'évaluation et sur la maîtrise de l'écrit.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>
<p>Dans le Plan académique de formation, des formations sont instituées depuis deux ans à destination des professeurs de 6<sup>ème</sup> sur l'apprentissage de la lecture et la maîtrise de l'écrit.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>

<p>*** Un dispositif intitulé « Maitrise de la langue et prévention de l'illettrisme » à destination des professeurs de l'enseignement secondaire est inscrit au Plan académique de formation 2013-2014. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les professeurs au repérage des difficultés et de les informer sur les partenaires et les ressources en matière de prévention.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>
<p>Dans le Plan académique de formation est programmée une formation sur l'étude et la maitrise de la langue à destination des enseignants en collège et lycée professionnel.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>

## LYCÉES

ACTIONS	AXES DU PROJET DE L'ACADEMIE
<p>*** Un projet d'écriture à l'échelle académique doit débiter cette année (DAAC avec le soutien de l'APA). Il s'agit de faire écrire sur un même thème des élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Pro et CAP des récits de vie, puis de se réunir pour échanger autour des ces productions lors d'une journée académique. Ce projet a vocation à être reconduit chaque année. Ecrire et dire son expérience de vie 2013-2014 : ateliers d'expression écrite et orale.</p>	<b>Axe 1</b>
<p>Actions pour développer et consolider les compétences en lecture et en expression écrite et orale des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux concours en lien avec la langue (« Les dix mots »), le devoir de mémoire (concours de la Résistance).</li> <li>- Participation à des projets locaux, départementaux et académiques avec des partenariats littéraires (Prix Goncourt- Ecrivains d'aujourd'hui- AIR- Fêtes du Livre).</li> <li>- Organisation de café-lecture invitant parents, élèves et professeurs à dialoguer autour d'œuvres littéraires.</li> </ul>	<b>Axe 1</b>
<p>Communication entre le Centre du Service national de Lyon, les directions académiques et les lycées : continuer de développer la mise en corrélation académique avec la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). A l'issue de la JDC, les lycées reçoivent la liste des élèves en difficulté de lecture. Il faut veiller à l'interprétation et à l'exploitation de ces résultats par les établissements.</p>	<b>Axe 2</b>
<p>Pour permettre à tous les élèves de réussir la suite de leur parcours scolaire au moment de l'articulation entre la 3<sup>ème</sup> et la 2<sup>nde</sup>, il convient de continuer de développer les liaisons collège lycée et d'assurer une continuité dans l'accompagnement personnalisé des élèves les plus fragiles.</p>	<b>Axe 2</b> <b>Axe 3</b>

<p>*** Un dispositif intitulé « Maitrise de la langue et prévention de l'illettrisme » à destination des professeurs de l'enseignement secondaire est inscrit au Plan académique de formation 2013-2014. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les professeurs au repérage des difficultés et de les informer sur les partenaires et les ressources en matière de prévention.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>
<p>*** Dans le cadre du Plan académique de formation 2013-2014 est programmé un dispositif intitulé « Prévention de l'illettrisme » à destination des personnels enseignants de l'éducation prioritaire, des formateurs et acteurs des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, des conseillers des missions locales et des professeurs stagiaires. Cette formation inter-catégorielle a pour objectif de mettre en relation des personnels de divers statuts et de permettre des échanges sur les pratiques respectives.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>
<p>Dans le Plan académique de formation est programmée une formation sur l'étude et la maitrise de la langue à destination des enseignants en collège et lycée professionnel.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>



## FORMATION CONTINUE

ACTIONS	AXES DU PROJET DE L'ACADEMIE
<p>*** Programme Compétences clés</p> <p>Après avoir été acteurs sur un premier marché (2009/2013), les Greta interviennent de nouveau sur un deuxième marché (2012-2014) de formations compétences clés passé par la DIRECCTE Rhône-Alpes. Ce marché cible les personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi.</p> <p>Trois types de parcours sont proposés : Développement des compétences clés, vie quotidienne et insertion socioprofessionnelle. Développement des compétences clés, accès à l'emploi. Développement des compétences clés, accès à la qualification.</p> <p>Les trois types de parcours permettent de délivrer un service personnalisé adapté aux apprenants de faible niveau de qualification pour accéder à l'emploi et/ou à la qualification professionnelle.</p> <p>En intervenant comme mandataires ou co-traitants sur 6 lots, les Greta mettent en place des ateliers individualisés sur 13 lieux de formation répartis dans l'Ain et la Loire.</p>	<p><b>Axe 1</b></p> <p><b>Axe 3</b></p>
<p>Programme compétences premières</p> <p>Le conseil régional Rhône-Alpes met en œuvre un marché Compétences Premières. Cette programmation vise à développer les Compétences Premières définies « comme le premier niveau correspondant à l'acquisition et/ou l'actualisation des savoirs fondamentaux permettant une intégration citoyenne, sociale et économique des personnes ».</p> <p>Ce marché comprend 3 segments : Maîtrise de la langue française et sensibilisation professionnelle. Savoirs de base et dynamisation professionnelle. Savoirs de base, construction et accompagnement du projet professionnel.</p> <p>En intervenant comme mandataires ou co-traitants sur 8 lots, les Greta mettent en place des actions dans les trois départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône.</p>	<p><b>Axe 1</b></p> <p><b>Axe 3</b></p>

<p>Exemple d'une action entreprise : Ateliers « savoirs de base » pour Casino Restauration (2006 à 2009).  Le groupe CASINO Restauration (cafétérias et R2C, restauration collective) fait appel de 2006 à 2009 au réseau des Greta pour l'accompagner dans l'ingénierie et la mise en œuvre d'actions de formation aux savoirs de base.  La philosophie du projet : développer la formation auprès des salariés les plus éloignés de cette démarche et réaliser des actions de formation de courte durée dans les domaines des savoirs de base suivants : communication et compréhension écrite et orale, calculs de base, lecture et compréhension de tableaux et de graphiques, bases d'utilisation de l'informatique.  La cible : les salariés en difficulté avec les savoirs de base, le public éloigné de la démarche de « formation tout au long de la vie ».  Cette action a fait l'objet d'un travail d'analyse et de mutualisation dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI en 2009.</p>	<p><b>Axe 1</b>  <b>Axe 3</b></p>
<p>Actions mises en œuvre avec UNIFAF (2011-2012)  Acquisition d'un socle commun de compétences clés appliquées à un contexte professionnel  14 modules de formation sur : Compétences numériques, Communication et écrits professionnels, Travail en équipe  5 Greta des académies de Lyon et Grenoble ont été mobilisés, 250 agents des établissements médicaux sociaux formés en Rhône-Alpes.</p>	<p><b>Axe 1</b>  <b>Axe 3</b></p>
<p>Exemple d'une action entreprise : Action « des chiffres et des lettres » pour Simply Market.  La démarche de l'entreprise vise à professionnaliser ses employés de commerce. Cette démarche s'inscrit dans une logique de sécurisation des parcours professionnels, de mobilité interne et d'évolution des métiers.  La démarche pédagogique s'appuie sur ces situations professionnelles pour construire des situations pédagogiques qui amènent les stagiaires à mobiliser et consolider leurs compétences en communication et en mathématiques.  Des outils ont été construits : Outils de positionnements en communication et calcul - espace/temps. Les scénarii des situations pédagogiques. Les supports pédagogiques (élaborés à partir des situations clés de travail des</p>	<p><b>Axe 1</b>  <b>Axe 3</b></p>

employés de commerce et des documents authentiques de l'entreprise pour accroître l'ancrage sur les situations professionnelles)	
Assises régionales de l'illettrisme (10 juin 2013) : inscription et participation d'une dizaine de CFC et formateurs des Greta à cette journée.	<b>Axe 4</b>
*** OPCA Transports : transfert par le Cafoc de Paris auprès de CFC et formateurs de l'académie de l'ingénierie « compétences clés » construite pour la mise en œuvre d'actions de formation au bénéfice des entreprises adhérentes à l'OPCA (septembre 2013).	<b>Axe 4</b>
Journées de formation et d'information organisées par les Centres ressources illettrisme : en fonction des thématiques, des CFC et formateurs de Greta participent à ces journées.	<b>Axe 4</b>
*** Assises nationales et européennes (Illettrisme, grande cause nationale et européenne, Lyon – 13, 14 et 15 novembre 2013) : inscription et participation de CFC et formateurs des Greta dans le cadre de leur plan de formation et professionnalisation.	<b>Axe 4</b>
Animation de rencontres régulières des CFC des Greta en charge de la problématique de l'illettrisme et des compétences clés dans les Greta : 3 à 4 réunions par an.	<b>Axe 4</b>
*** 2013 : participation du Greta FORSE à une formation organisée par la Bibliothèque départementale de la Loire sur le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme.	<b>Axe 4</b>
*** 2013 – 2014 : Participation du Cafoc de Lyon au forum des pratiques 2.0 de l'ANLCl en région Rhône-Alpes. Intervention d'un CFC en tant qu'expert accompagnateur (accompagnement méthodologique d'une formation action menée pour le personnel de la PJJ.)	<b>Axe 4</b>

## ACADÉMIE

ACTIONS	AXES DU PROJET DE L'ACADEMIE
<p>*** Elaboration d'un plan académique de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Ce plan sera présenté au cours d'un séminaire académique (14 octobre 2013).</p>	
<p>*** Organisation d'un séminaire académique sur l'illettrisme : une journée académique consacrée à l'illettrisme est organisée au premier trimestre 2013-2014, à destination des personnels d'encadrement de l'académie, personnels de direction et d'inspection. Le programme de cette journée concernera tous les niveaux de scolarité de la Maternelle à la formation professionnelle et la formation continue. Inscription à cette journée des CFC en charge des compétences clés dans les Greta et des nouveaux CFC stagiaires dans le cadre de leur plan de formation.</p>	<p><b>Axe 4</b></p>
<p>*** Information dans les réunions de bassin : des sensibilisations auront lieu dans les réunions de bassin de l'académie.</p>	<p><b>Axe 3</b> <b>Axe 4</b></p>
<p>*** Création d'un espace numérique d'information : pour accompagner la mise en cohérence du travail de tous les acteurs, le groupe académique prévoit la création d'un espace numérique d'information sur l'illettrisme. La création de cet espace suppose le recensement des actions et des missions. L'objectif est d'améliorer la lisibilité des actions, de mieux cerner leur spécificité, leur complémentarité et leur cohérence, mais aussi de contribuer au repérage des bonnes pratiques et à leur mutualisation.</p>	<p><b>Axe 3</b></p>
<p>*** Coordonner étroitement les actions de l'Education prioritaire, du CASNAV et du groupe Illettrisme et développer leur coopération pour donner toujours plus de cohérence aux actions.</p>	<p><b>Axe 3</b></p>

# ANNEXES

## Textes de référence

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École – 8 juillet 2013
- Socle commun de connaissances et de compétences – Décret du 11 juillet 2006
- Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 – Circ. 2013 060 10 avril 2013
- Projet de l'académie de Lyon 2013 - 2017
- Plan régional de lutte et de prévention contre l'illettrisme 2013 - 2016
- Cadre national de référence des Actions Educatives Familiales – Décembre 2010

## Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École

**8 juillet 2013**

**Extrait**

**« Lutter contre l'illettrisme »**

« 3,1 millions de personnes sont en situation d'illettrisme en France. Ce sont 3,1 millions de personnes qui ne maîtrisent plus la lecture, l'écriture, le calcul ni les compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne, alors même qu'elles ont été scolarisées en France. Les conséquences pour celles qui sont concernées sont souvent dramatiques : licenciement, éloignement durable du marché du travail, désocialisation. C'est pourtant un phénomène qu'il est possible de prévenir, à condition de donner une cohérence aux actions de tous les acteurs qui agissent dans le domaine. L'éducation nationale, les familles, les associations, les collectivités, chacun a un rôle dans la prévention de l'illettrisme. Il convient désormais de donner une impulsion nationale et d'accompagner la mise en cohérence du travail de tous les acteurs. L'illettrisme demeure une réalité relativement méconnue, que les pouvoirs publics ont tardé à appréhender. Le Premier ministre a fait de la lutte contre l'illettrisme la grande cause nationale de l'année 2013. Le Gouvernement entend ainsi prendre la mesure d'un sujet qui suppose un engagement fort et une action concertée des ministères concernés. »

## **Plan régional 2013-1016**

### **Extraits du Préambule**

Le plan régional s'articule ainsi avec les dispositifs mis en œuvre par l'Etat, le Conseil régional, les plans académiques de prévention de l'illettrisme des deux rectorats, le programme régional de l'enseignement agricole, la convention régionale signée avec la Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi avec le plan régional pour l'intégration des populations immigrées ou encore le projet régional de santé.

#### **4 objectifs prioritaires ont ensuite été retenus pour ce plan régional :**

- **Sensibiliser et professionnaliser les acteurs à la prise en compte et à l'accompagnement des personnes en situations d'illettrisme**
- **Rendre l'offre de formation et d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme visible et lisible par l'ensemble des professionnels**
- **Mettre en réseau les acteurs et ainsi,**
- **Favoriser la construction de parcours par la complémentarité des actions et des dispositifs sur les territoires**

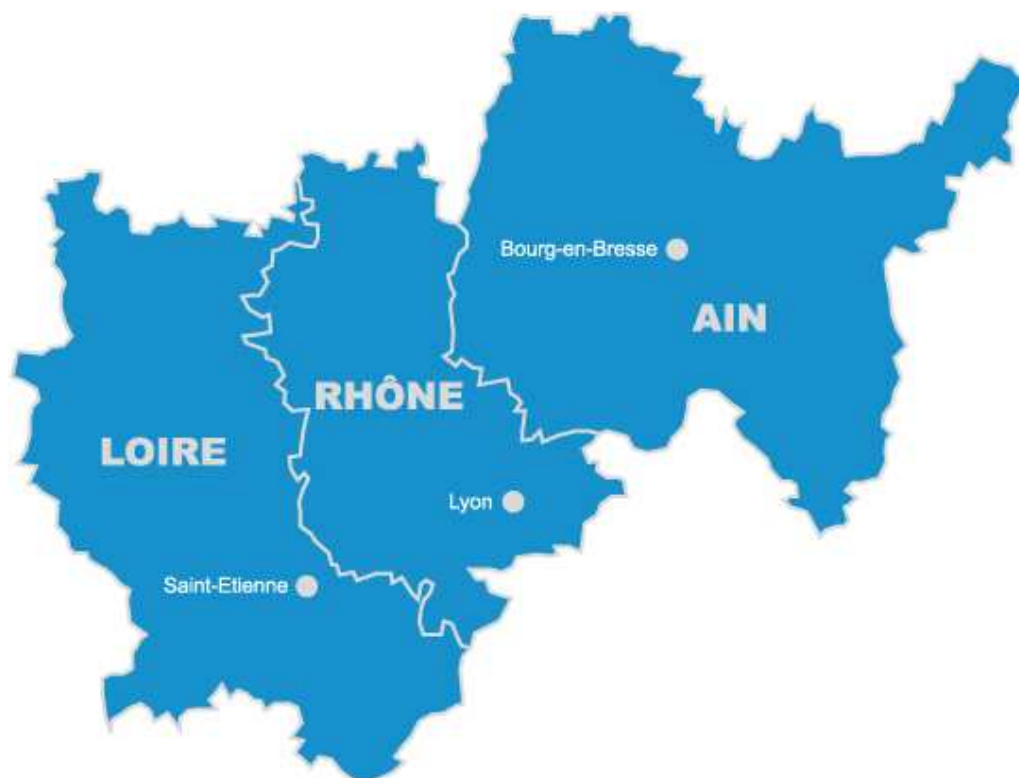
« Conscients que les situations d'illettrisme sont un frein pour le développement économique et social de la région, les signataires et partenaires de ce plan souhaitent s'engager dans un plan de deuxième génération, afin de valoriser la contribution de chacun, de déployer ce qui marche, d'optimiser les dispositifs existants et de développer les actions nécessaires afin que les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi puissent accéder au droit commun. Le plan régional s'articule ainsi avec les dispositifs mis en œuvre par l'Etat, le Conseil régional, les plans académiques de prévention de l'illettrisme des deux rectorats, le programme régional de l'enseignement agricole, la convention régionale signée avec la Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi avec le plan régional pour l'intégration des populations immigrées ou encore le projet régional de santé. »

## Actions de l'académie de Lyon dans le plan régional 2013 - 2016

L'académie de Lyon est pilote de cinq actions du plan régional et participe aussi à la mise en œuvre de huit actions :

<b>FICHES ACTIONS Plan régional</b>	
<b>1</b>	Développer les Actions Educatives Familiales sur l'ensemble du territoire régional.
<b>2.1 et 2.2</b>	Essaimer les Actions Educatives Familiales en lien avec l'ANLCI
<b>6</b>	Sensibiliser les professionnels de la petite enfance
<b>8</b>	Sensibiliser les intervenants de maternelle des projets passerelles
<b>9 Pilote</b>	Favoriser les parcours pour les parents des dispositifs « Ouvrir l'école aux parents » et la « Mallette des parents »
<b>10 Pilote</b>	Sensibiliser les chefs d'établissement des collèges et lycées
<b>11 Pilote</b>	Favoriser l'articulation entre les collèges et les dispositifs périphériques
<b>13 Pilote</b>	Renforcer la prise en charge des jeunes en lycées professionnels
<b>14</b>	Sensibiliser et professionnaliser les acteurs des CFA
<b>15 Pilote</b>	Sensibiliser les acteurs des plates-formes de décrochage scolaire
<b>16</b>	Réaliser un état des lieux des actions en lien avec le décrochage scolaire et le plan de rattrapage et sensibiliser les acteurs
<b>25</b>	Mobiliser et accompagner les réseaux régionaux intervenant dans la formation des salariés

# L'ACADEMIE DE LYON



## ACADEMIE DE LYON

Rectorat  
92 rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon CEDEX 07  
T 04 72 80 60 60  
F 04 78 58 54 78

[WWW.AC-LYON.FR](http://WWW.AC-LYON.FR)